

*Andorra la Vella – 1-2 Octobre 2015*

*Paysage et coopération transfrontalière  
Le paysage ne connaît pas de frontière*

\* \* \* \*

*Texte présenté à la conclusion général des workshop par le Rapporteur*

**Annalisa CALCAGNO MANIGLIO,**  
*Professeur Emerite en Architecture du Paysage, Université de Genes*

Plusieurs études et recherches que j'ai effectuées et coordonné au cours de mes années d'enseignement à l'Université de Gênes en Architecture du Paysage m'ont portée à approfondir les principes qui ont inspiré la CEP et à analyser la manière dont ils sont appliquées dans les projets de paysage et dans toutes les actions qui peuvent en influencer la création ou transformation.

Mon intérêt est lié aux importantes innovations politiques de la Convention qui vont bien au-delà de la simple protection des paysages, de leur gestion et aménagement en soulignant la nécessité de se soucier de tous les types de paysages remarquables, ordinaires, et aussi dégradés ; de sensibiliser la société que tous les paysages sont un bien commun et un élément essentiel du bien-être de la collectivité; de convaincre les autorités et les acteurs concernés de la nécessité d'intégrer la dimension paysagère dans toutes les politiques territoriales, dans les plans d'aménagement du territoire et dans les projets de paysage en suivant les objectifs de la CEP, pour un développement durable fondé sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, l'économie et l'environnement.

Dans mon dernier et très récent livre « *Pour un paysage de qualité* » j'ai cherché de comprendre et d'approfondir - avec un très utile "dialogue" entre des spécialistes, des chercheurs, des professionnels, provenant d'expériences diverses - les raisons du retard en Italie (entre régions voisines du même Etat) dans l'application des principes de base de la Convention qui visent à intégrer le paysage (leur richesse actuelle ou potentielle) dans toutes les politiques territoriales et à mettre en place des projets de paysage conçus de manière démocratique grâce à la participation des communautés liées aux lieux de leur vie quotidienne. L'assimilation culturelle de certains de ses objectifs politiques et des dispositions liées aux actions stratégiques s'avère manifestement dans une façon très lente et difficile. Ce retard existe malgré le consensus presque unanime obtenu en Italie, dès la phase de la présentation de la Convention, par la plupart des institutions territoriales, par le milieu universitaire, et par la société civile en général. Dans mon livre, on a démontré que les administrations régionales et locales sont rarement dotées de personnes compétentes en matière de paysage, capable de mettre en œuvre la politique paysagère dans les différentes situations de leurs compétences.

Pour ces raisons et d'autres encore que je n'ai pas le temps de rappeler, mon intérêt à prendre part à la Réunion d'aujourd'hui *est vraiment remarquable.*

Le thème des Ateliers de la 16e Réunion du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention Européenne du Paysage se réfère à l'article 9 de la Convention: « *Paysage et coopération transfrontière : le paysage ne connaît pas de frontière* ».

Dans cette disposition est mise en évidence l'exigence d'intégrer le paysage non seulement dans les politiques nationales des Etats, mais également dans les expériences de coopération transfrontière concernant le paysage.

Déjà les Recommandations, aux Etats membres de la CEP, du Comité des Ministres (CM/Rec(2008)3) avaient donné un ensemble d'orientations théoriques, méthodologiques et pratiques pour la mise en œuvre de la Convention Européenne du Paysage entre Pays contigus ou voisins ; avaient expliquées dans quelle façons la coopération transfrontière pouvait être concrétisée - *en accord avec ses propres politiques* - pour éviter le risque de décisions différentes, voire contradictoires, de la part des différents secteurs de l'administration publique : décisions différentes liées soit à une mauvaise compréhension des caractéristiques communes des paysages dans leur contiguïté territoriale, soit des

dispositions mise en évidence dans la CEP pour une coopération transfrontière, concernant le paysage, entre Pays voisins .

Mais les principes affirmés par la Convention et les actions à poursuivre pour une *coopération transfrontière - entendu que le paysage ne connaît pas de frontière* - sont souvent innovants par rapport aux politiques des différents Pays. Un objectif simple à partager et rejoindre est sûrement celui de renforcer la considération du paysage; un autre, à mon avis, assez difficile est celui de reconnaître et partager, entre Pays voisins, les propres valeurs naturelle, culturelle, économique. Il y a en effet souvent des valeurs *reconnues comme patrimoine de l'identité locale ou nationale* d'un Pays qui n'a pas eu la même reconnaissance de la part d'autre Pays voisin dans le cours de l'histoire, dans la différente situation géographique et dans une répandue appréciation esthétique.

*Michel Prieur* au sujet de l'intégration du paysage dans les politiques et dans les actions de coopération transfrontière a remarqué que pour répondre à cette disposition innovante par rapport aux actions internationales des différents Pays "*les Parties devraient faire preuve d'imagination pour surmonter les obstacles juridiques et pratiques qui freinent trop souvent la coopération transfrontière, tout en utilisant divers instruments internationaux qui désormais facilitent les actions transfrontières.*"

La réunion des Ateliers de la 16e Réunion du Conseil de l'Europe s'est adressée aux représentants des Etats Membres de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la CEP, aux autorités locales et régionales, aux universitaires, aux professionnels et a demandé aux participants de présenter et analyser les expériences de coopération transfrontière concernant le paysage qui ont été réalisées ou sont en cours de réalisation dans leur différents Pays.

Nombreuses personnalités de plusieurs Pays, Etats membres de la CE, et faisant part de diverses institutions et de réalités très différentes entre elle nous ont présentés des expériences très intéressantes de coopération transfrontalière selon la disposition spécifique mise en évidence de la Convention.

On a eu l'opportunité de connaître les réflexions et les méthodes pour la mise en œuvre des expériences de coopération transfrontière de certains Pays européens et parfois aussi le cadre politique dans lequel on les a pu mettre en œuvre pour un développement durable.

La construction de la connaissance et l'exigence d'intégration du paysage dans les politiques et les actions des Etats en plein accord avec la notion de paysage introduite par la CEP est devenue une importante *clé de lecture* de notre société actuelle qui tiennent compte de l'évolution de la notion de paysage en Europe et des différentes expériences pratiquées et en cours favorisant une application de la Convention. Mais on a pu constater aux mêmes temps comme les problèmes d'un monde toujours plus complexe mettent en jeu de nouveaux acteurs: des organisations et institutions privées, non gouvernementales, ainsi que des groupements spontanés qui jouent parfois un rôle innovateur et créatif dans les expériences paysagères actuelles. Les présentations nous ont fait visiter des lieux très intéressants et connaître des situations très différentes entre elle à cause d'une diversité d'approche et de méthode dans la connaissance et la compréhension des paysages;

Des Pays de l'Europe du Nord - Finlande, Norvège et Suède - nous ont montrés des exemples de *bonnes pratiques transfrontières* dans le domaine du paysage : une diversité d'approche et de parcours intéressants orientés vers la protection des paysages naturels, qui présente une sensibilité, une perception et une compréhension du paysage liées à une matrice culturelle enracinée depuis longtemps dans les traditions historiques et les politiques des Pays.

Dans d'autres cas, on a bien présenté des expériences de coopération transfrontière, mais avec des exemples qui montrent une attention encore jeune au paysage où fait encore défaut parfois une sensibilité collective, des comportements individuels conscients et des responsabilités sociales partagées en ce qui concerne les activités et les transformations qui influencent le paysage et où on ne tient pas suffisamment compte des pressions qui le modifient.

On a pu constater aussi la construction d'outils nouveaux et de nouveaux parcours pour promouvoir la sensibilisation et l'implication active des populations dans l'élaboration de toutes les politiques qui concernent la gestion du territoire, afin que ces derniers jouent un rôle actif dans la formulation des objectifs de qualité paysagère, dans leur mise en œuvre.

Une diversité d'approche et de parcours s'est parfois éloigné de l'esprit et des l'objectifs des Ateliers en présentant des beaux exemples qui concernaient ponctuellement des monuments et des sites

architecturaux historiques ou des expériences pratiquées et en cours des paysages culturels : des exemples que se sont éloignés des méthodes de connaissance et de compréhension des paysages, intégrée dans l'élaboration de toutes les politiques qui concernent la gestion du territoire aussi bien sectorielles que générales.

Les fleuves (ex. les rives du Danube) ont été les protagonistes des présentations de coopération transfrontière: de nombreux exemples de bonnes pratiques ont analysé, très ponctuellement, le long des bassins hydrographiques, les traditions des lieux, ont porté une grande attention aux héritages culturels, à la biodiversité, aux richesses des paysages partagés entre les Pays voisins traversés. On a clairement considéré la pertinence de la coopération transfrontière et les différentes stratégies de développement durable du territoire.

Des exemples ont indiqué, avec la description des caractéristiques des paysages transfrontières, les éléments qui définissent leur qualité paysagère et ils ont déterminé non seulement les activités de protection, valorisation, requalification, transformation, mais aussi des stratégies pour les rendre opérationnels en promouvant des actions par exemple :

- un centre de documentation et une banque de données concernant la nature et la qualité des paysages;

- un observatoire des transformations du paysage;

- la production de plusieurs cartes thématiques sur la transformation du paysage depuis la seconde guerre mondiale jusqu'à aujourd'hui.

On a fait rarement mention de la nécessité de former les compétences techniques et les connaissances nécessaires en matière de paysage sur le territoire tout entier, pour arriver à connaître les éléments constitutifs soit sur le plans culturel et naturel et sur leurs interrelations, soit dans son évolution historique, dans ses significations récentes et dans l'analyse des transformations.

Le paysage forme un tout, dans lequel sont également les événements et les phénomènes peu évidents et difficiles à découvrir: par exemple, les relations et les influences réciproques.

Afin d'appliquer les dispositions de la Convention Européenne du Paysage, il est nécessaire de définir un programme de base sur lequel fonder les instruments de connaissance et d'évaluation nécessaires aux politiques paysagères et aux différentes activités de protection, de gestion et d'aménagement. En outre, il est important de définir les tâches et les secteurs où intervenir sur le paysage des différents plans et des politiques qui ont des effets sur le territoire.